
INSTITUT SUPÉRIEUR DE FINANCE
DAKAR, SÉNÉGAL

MASTÈRE FINANCES ET GESTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT
ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES

LE RÔLE DES INSTITUTIONS
DANS LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

MARIO DEHOVE

OCTOBRE 2002

- Chapitre I Un panorama général des institutions et organisations internationales**
- Chapitre II L'UEMOA**
- Chapitre III La Banque mondiale**
- Chapitre IV L'Organisation Mondiale du Commerce**
- Chapitre V Le Fonds Monétaire International**

Chapitre I

UN PANORAMA GENERAL DES INSTITUTIONS ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES

1 . Une brève mise en perspective historique (M. DEHOVE, 1997)	2
1.1 – Etat national et organisation internationale	2
1.2 – Le tournant Westphalien (1648) (traité de Munster – empire France et Osnabrück), mettant fin à la guerre de trente ans	2
1.3 – Le modèle d'organisation internationale Westphalien	3
1.4 – Des formes de dépassement du régime Westphalien (Annexe)	3
2 . Un bref cadrage théorique	5
2.1 – L'approche économique des institutions	5
2.2 – Les autres approches	5
2.2.1 L'institutionnalisme historique (Holisme : remise en cause de l'individualisme)	6
2.2.2 L'institutionnalisme : des choix rationnels	7
2.2.3 L'institutionnalisme sociologique (remise en cause du rationalisme)	8
3 . Le système institutionnel international actuel : un panorama Large	9
3.1 – L'architecture d'ensemble	9
3.2 – Le fond monétaires international	9
3.3 – La Banque des règlements internationaux	9
3.4 – La Banque mondiale	9
3.5 – L'organisation mondiale du commerce	9
3.6 – Le PNUE et les institutions en charge de l'environnement	9
3.7 – L'organisation mondiale de la santé (OMS)	9
3.8 – L'organisation internationale du travail (BIT)	9
3.9 – Les relations entre les institutions	9

Chapitre I

UN PANORAMA GENERAL DES INSTITUTIONS ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES

1. Une brève mise en perspective historique (M. DEHOVE, 1997)

1.1 – Etat national et organisation internationale

- Etat et organisations internationales sont très liés, fondés sur la souveraineté nationale
- Deux approches
 - Etat est un invariant, approche dominante (économique, géopolitique)
 - concentration de pouvoir ; centralisation des ressources
 - déploiement de la rationalité
 - Etat (actuel) est une forme institutionnelle spécifique correspondant à un régime spécifique de l'ordre public et de la société mondiale : Westphalisme
 - c'est celle-ci qui aujourd'hui rend le mieux compte des forces de dépassement de la souveraineté nationale
 - c'est celle qui rend le mieux compte des oppositions de principe des politiques étrangères des E.U. | Europe (Winssinger)

1.2 – Le tournant Westphalien (1648) (traité de Munster – empire | France et Osnabrück), mettant fin à la guerre de trente ans

- Deux principes inscrits dans les traités rompent avec l'ordre politique impérial
 - les membres du SERG (Saint Empire Romain Germanique) peuvent avoir une politique étrangère
 - le pouvoir religieux du souverain sur les sujets est limité
- Les traités sont contemporains d'une redistribution des pôles mondiaux de la puissance économique et d'une recomposition d'ensemble de l'ordre public et de la société mondiale
 - redistribution des pôles de la puissance : les grands flux d'échanges se réorientent de la méditerranée vers l'Atlantique et les pôles de la puissance se déplacent de l'Italie vers l'Angleterre et les pays Bas
 - pour les faits : Wallerstein (1979)
 - pour leur conséquence, consignes sur l'ordre politique et géopolitique
 - ↳ Anderson (1978)

↳ Rokkan (1976)

↳ Badie

- Les nouvelles conceptions sur l'ordre public et la société mondiale diffèrent des conceptions impériales
 - J. Bodin, (La République, 1576) fonde la notion moderne de la souveraineté
 - H. Grotius fonde le droit international tel qu'on le connaît aujourd'hui
 - une conception polycentrique de l'équilibre des pouvoirs publics absolus (Sully)
 - une nouvelle conception de la guerre et de sa réputation ; E. Crucé (1623) : épuisement de la notion de guerre juste, à l'extérieur et à l'intérieur de la notion de paix universelle et permanente

1.3 – Le modèle d'organisation internationale Westphalien

- Principes fondamentaux
 - engagent les Etats sur les finalités de l'organisation
 - pas de principes impériaux
 - un traité est différent d'une constitution
 - organisation autour
 - d'une assemblée générale
 - un secrétariat sans pouvoirs politique
 - pas d'effet direct (en général), des actes ; nécessité d'une transposition de droit interne
 - ratification
 - transposition
 - revendicité des engagements
- Rôle fondamentaux des experts ; objet en général technique et normatif (standardisation)
- Porte en général sur des questions transfrontières
- Rôle fondamental des guerres dans leurs genèses
 - congrès de Vienne (concert européen)
 - congrès de Versailles (SDN)
 - conférence de San Francisco (ONU)

1.4 – Des formes de dépassement du régime Westphalien (Annexe)

- Modèle fédéral
 - formes très nombreuses; le fédéralisme est une discipline
 - on le définit le mieux par ce à quoi il s'oppose : l'Etat central omni compétent

- une assemblée du peuple souveraine (1 homme = 1 voix)
- un exécutif
- sa forme institutionnelle canonique
 - un sénat (1 Etat fédéré = 1 voix)
 - une assemblée du peuple (1 homme = 1 voix)
 - un exécutif
 - une constitution fédérale
 - ↪ indiquant les compétences transférées à l'union et les objectifs à atteindre, et leur hiérarchie
 - ↪ l'organisation des pouvoirs publics
 - fédéralisme exécutif
 - fédéralisme asymétrique
- L'intégration régionale ; traité dans le chapitre suivant et annexe
- L'agence indépendante (Annexe)
 - origines
 - utilisation constante aux E.U depuis longtemps
 - généralisation
 - ↪ concurrence (COB)
 - ↪ régionalisation (Commission Européenne)
 - ↪ agences de régulation sectorielles
 - ↪ Banques centrales
 - principe : exercé une fonction administration non directement soumise à l'Etat (idéal de gouvernance : gouvernement sans gouvernement, sans coercition)
 - Elles sont très diversifiées dans :
 - leur mandat
 - leurs ressources
 - leur pouvoir (sanction ou non)
 - leur mode de fonctionnement
 - Les points communs
 - Objet économique et nécessité pour l'Etat d'exercer une fonction régulatrice à cause des défaillances de marché
 - elles s'opposent à la nationalisation (défaillance de la régulation étatique) (tableau)
 - Les raisons de leur indépendance
 - conflits d'intérêts
 - séparation des responsabilités administratives et opérationnelles
 - importance croissante des données techniques
 - stabilité de direction (cycle électoral)

- niveau d'information élevé qui exige d'être proches de l'exécution ou des opérateurs
- protection du citoyen contre l'arbitraire (nécessité de rendre compte)
- Les inconvénients
 - absence de responsabilité politique
 - risque de capture
 - excès d'activité nominative
 - coût
- Trois grands modèles de lien politique,
 - américain
 - collégial
 - nommés par le président avec l'approbation du Sénat
 - membres appartenants à tous les partis
 - en dehors de la hiérarchie administrative
 - objectifs généraux fixés par le Parlement
 - budgets fixés par le Parlement
 - synergie forte avec le monde académique
 - recherche systématique des compromis
 - fonctionnement quasi juridique
 - britannique
 - personnalisé (régulateur = une personnalité)
 - mode de fonctionnement plus administratif
 - une certaine convergence,

2. Un bref cadrage théorique

2.1 – L'approche économique des institutions

- Les hypothèses de l'économie du bien être
- Les défaillances des marchés

2.2– Les autres approches

- Elles ne sont pas unifiées ; elles se définissent plus par les hypothèses qu'elles refusent que par celles qu'elles admettent
 - double refus
 - les hypothèses de rationalité et autres, des marchés imparfaits (pas d'institution)
 - le modèle « Béhavioriste » , comportemental
 - un point commun

- élucider le rôle joué par les institutions dans la détermination des faits politiques et sociaux
- trois questions que l'on peut poser à ces théories
 - ↪ genèse : de quelles théories sont elles les héritières
 - ↪ traits distinctifs
 - ↪ forces et faiblesses analytiques, par rapport :
 - ◆ relation entre institution et comportement
 - ◆ processus de création, de transformation et de disparition
- Trois approches peuvent être distinguées aujourd'hui que l'on regroupe sous le terme générique de « new-institutionnalisme », (Peter Hallin Rosemary Taylor (1996)) :
 - l'institutionnalisme historique (choix de holisme)
 - l'institutionnalisme des choix rationnels
 - l'institutionnalisme sociologique (refus des préférences exogènes et limités aux intérêts monétaires)

2.2.1 L'institutionnalisme historique (Holisme : remise en cause de l'individualisme)

- Héritage du structuralisme | marxisme
- Focalisé sur les processus de domination et centré sur la théories des groupes
 - le conflit pour les ressources (rares) est au cœur du politique
 - Il prend des formes différentes selon les Etats et pays (« trajectoires »)
 - les institutions sont des instruments de domination qui
 - privilégient certains intérêts
 - démobilisent les autres
 - le politique est constitué d'institutions qui forment un système complexe d'éléments qui interagissent
 - les agents ne sont pas des acteurs (mus pas seulement par leur psychologie et leur culture)
 - les principaux facteurs des évènements sociaux sont les institutions
- Définitions des institutions : très extensives (formel et informel). Accents sur :
 - les procédures
 - les routines
 - les normes
 - les conventions
- Traits distinctifs :
 - refus d'une conception étroite et limité de relation entre les institutions et les agents
 - insistance sur les asymétries de pouvoir | illusion juridique de l'égalité entre des personnes

- la dépendance du chemin est substitué | articulé au finalisme (fonctionnalisme) : les mêmes forces ne donnent pas toujours le même résultat selon le contexte et l'histoire
- intérêts pour le rôle des idées (cognitif)
- importance de l'inintentionnel
- les institutions structurent les intérêts
- existence de point de bifurcation

2.2.2 L'institutionnalisme : des choix rationnels

- origine historique : analyse de la stabilité du comportement de vote des membres du congrès et du paradoxe de la stabilité du système de lois ;
réponse : ce sont les institutions (rôle des procédures, des commissions)
- héritage de la théorie du bien être ; extension pour tenir compte :
 - de la stabilisation des droits de propriété (que supposent les marchés)
 - de la recherche des rentes (dans les hypothèses de non perfection des marchés)
 - de la réduction des coûts de transaction (que supposent aussi les marchés)
 - c'est-à-dire des « markets failures » qui fondent les principaux concepts de la nouvelle économie des organisations : institution, c'est ce qui doit compléter le marché lorsque celui-ci, à cause de ses défaillances, ne conduit pas à un optimum
- Traits principaux de cette approche
 - reprise intégrale des hypothèses fondamentales de l'économie du bien être : rationalités ; individualisme ; information parfaite ; absence de rente (pas d'effets d'échelle ou rendement, décroissants) ; et donc comportement instrumental de maximisation ; utilitarisme
 - extension à des domaines où les hypothèses ne sont pas vérifiées :
 - existence de comportement stratégique hautement calculateur et anticipateur (éventuellement sur des anticipations)
 - existence de dilemme, d'action collective (ou de départ de coordination par le marché), c'est-à-dire : les individus mettant en œuvre leur programme d'optimisation individuelle (exemple : dilemme du prisonnier) aboutissent à un résultat non optimal au sens de Pareto (Equilibre de Nash)
- Le rôle des institutions :
 - choix de l'agenda
 - réduction de coûts d'informations et de transaction
 - réduction de l'incertitude

- cause de la création d'une institution : les gains qu'elle procure, qui conditionnent l'accord volontaire des agents
- sa pérennité : absence d'une institution dégageant plus de gains (concurrence institutionnelle)

2.2.3 L'institutionnalisme sociologique (remise en cause du rationalisme)

- origine : théorie des organisations et remise en cause de la distinction entre le monde social organisé rationnellement (buts et moyens) et le monde social organisé actuellement (mythes, cérémonies...) ; remise en cause de convergence institutionnelle universelle. exemples :
 - les ministères de l'E.N dans le monde et leur grande similitude
 - les entreprises à travers les nations et les secteurs
- principaux traits
 - définition large des organisations, au-delà des règles et procédures formelles incluant :
 - les systèmes symboliques
 - les prescriptions (script) cognitives
 - les prescriptions (template) morales

qui constituent les « modèles de signification » (frames of meanings)

 - relation institution | comportement ; s'inspire de l'approche « culturelle » : institution touche les identités et les préférences, et pas seulement les calculs et leurs résultats
 - l'action est étroitement liée à l'interprétation

L'action rationnelle est normalement construite

- rôle des institutions :
 - fournir les moyens de l'action :
 - reconnaissance des faits
 - réponse
 - renforcer les légitimités sociales de ses participants ou d'elle-même
 - naissance

3. Le système institutionnel international actuel : un panorama Large

3.1 – L'architecture d'ensemble

3.2 – Le fond monétaires international

3.3 – La Banque des règlements internationaux

3.4 – La Banque mondiale

3.5 – L'organisation mondiale du commerce

3.6 – Le PNUE et les institutions en charge de l'environnement

3.7 – L'organisation mondiale de la santé (OMS)

3.8 – L'organisation internationale du travail (BIT)

3.9 – Les relations entre les institutions

ORGANES PERMANENTS ET RESSOURCES INSTITUTIONNELLES
DES PRINCIPALES INSTITUTIONS

FMI : 183 PAYS ; SIEGE SITUE A WASHINGTON

<ul style="list-style-type: none"> • <i>Conseil des gouverneurs</i> composé d'un gouverneur (ministre des Finances ou gouverneur de la Banque centrale) par État. • Détient tous les pouvoirs, notamment en matière d'admission de membres, de révision des statuts et de conclusions d'accords internationaux. • Se réunit une fois par an en Assemblée générale. • Vote selon un système de pondération des voix attribuées en fonction du nombre de quotes-parts versées. Les décisions se prennent en général par consensus. En l'absence de consensus, la majorité simple s'applique. Une majorité qualifiée de 85 % s'applique pour les décisions importantes (augmentation de quotes-parts, par exemple), sur lesquelles les États-Unis (17% des voix) bénéficient <i>de facto</i> d'un pouvoir <i>de veto</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Conseil d'administration</i> composé de 24 administrateurs par délégation des Gouverneurs. Cinq d'entre eux sont nommés parmi les principaux actionnaires (États-Unis, Japon, Allemagne, France, Royaume-Uni). Les 19 autres administrateurs sont élus par les gouverneurs représentant les autres États membres répartis en circonscriptions, qui ne comptent parfois qu'un pays (Chine, Russie, Arabie saoudite). • Le CA choisit le Directeur général et supervise les activités du Fonds : surveillance de la politique de change, octroi de concours financiers, consultations avec les États membres, évolution de la doctrine ou encore questions administratives et budgétaires. – La fonction d'évaluation a été renforcée depuis 1996 au plan interne (décision par le CA de créer un Bureau d'évaluation indépendant en avril 2000) qu'externe (transparence, audits extérieurs, consultation de la société civile). 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Directeur général</i> (européen par convention tacite, actuellement H. Köhler) choisi pour 5 ans. • Joue un rôle de direction au sein du FMI mais aussi de pilotage et d'impulsion auprès de la communauté financière internationale (organisation de consortium de sauvetage lors de crises, notamment). • Préside les réunions du CA et se fait le porte-parole de l'opinion qui émane par consensus des débats. Il est assisté de trois directeurs généraux adjoints. • <i>Administration</i>, répartie en six départements géographiques et en départements fonctionnels. Forte cohérence interne de l'institution : le processus d'élaboration des décisions est fortement encadré et hiérarchisé.
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Comité monétaire et financier international</i> créé en septembre 1999 sur une proposition française et composé de 24 gouverneurs. • Se réunit deux fois par an, notamment à l'occasion de l'Assemblée générale des gouverneurs. Son format restreint en fait un forum de discussion efficace, qui permet de refléter les orientations politiques des États membres et de proposer des grandes orientations concernant le système monétaire international et le FMI. • Remplace le Comité intérimaire (1974) comme prévu par le deuxième amendement aux statuts (1978) et traite désormais aussi des questions financières. 		
<ul style="list-style-type: none"> • 2 300 fonctionnaires dont 700 auxiliaires et 1600 cadres en 2000. • Budget : 0,7 md de \$ (administratif : 650, dont 70 % de personnel, équipement : 50). 		

OIT : 168 ETATS MEMBRES EN 1997 . SIEGE SITUE A GENEVE

<ul style="list-style-type: none"> • Conférence internationale du travail • Chaque pays est représenté par quatre délégués, dont deux pour le gouvernement et un pour les organisations de travailleurs et d'employeurs, chaque délégué (2000 en tout) jouissant des mêmes droits. • Ses séances sont publiques et joue le rôle d'un forum de discussion. • Définit la politique générale de l'OIT, adopte les conventions et recommandations définissant les normes internationales du travail (majorité des deux tiers des voix des délégués présents), approuve le budget et le programme de travail de l'OIT, élit les membres du Conseil d'administration et approuve le rapport du Directeur général du BIT tous les ans. 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Conseil d'administration</i> du BIT, composé de 56 membres, dont 28 représentent les gouvernements. Parmi eux 10 représentent les pays dont l'importance industrielle est la plus considérable et sont membres de droit et 18 sont élus à la Conférence par les délégués gouvernementaux. Les 28 autres représentent à part égale employeurs et travailleurs. • Assisté par une dizaine de commissions, il prend des décisions sur toutes les questions relatives aux programmes d'action. Il établit l'ordre du jour de la Conférence, propose le budget et désigne le Directeur général du BIT. 	<ul style="list-style-type: none"> • Bureau international du travail • Assure la logistique et le fonctionnement de l'OIT. Il existe une structure décentralisée de directions régionales et de bureaux, coordonnée par le Directeur général, qui est responsable de la bonne marche du BIT devant le Conseil d'administration • Le Conseil et le BIT sont secondés dans leur tâche par des <i>commissions d'industrie</i> tripartites dans les principaux secteurs industriels, ainsi que par des commissions d'experts spécialisés sur certains problèmes.
<ul style="list-style-type: none"> • L'originalité de l'OIT par rapport à d'autres organisations internationales réside dans la <i>représentation tripartite</i> qui caractérise les délégations participant à ses organes. En effet, les représentants des organisations de travailleurs et d'employeurs siègent aux côtés des représentants des gouvernements. • Des <i>conférences régionales</i>, regroupant tous les États d'une zone ou des <i>commissions consultatives régionales</i> de composition plus restreinte se réunissent périodiquement pour examiner les questions concernant certaines régions. 		
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Effectifs</i> du BIT : 2 300 fonctionnaires et 800 experts en mission. • <i>Budget ordinaire</i> de l'OIT financé à 75 % par les pays industrialisés : 0.29 md de \$ en 1996. 		

**OMS : 191 ETATS MEMBRES ET 2 MEMBRES ASSOCIES ;
SIEGE SITUE A GENEVE**

<ul style="list-style-type: none"> • <i>Assemblée</i>, composée des délégués (techniciens et fonctionnaires) de tous les États membres. • Se réunit une fois par an pour les sessions ordinaires. Chaque État dispose d'une voix. • Détermine les politiques de l'OMS, en supervise les organes, examine et approuve le budget et nomme le Directeur général sur proposition du Conseil exécutif. • Adopte conventions et accords (majorité des deux tiers, art. 19, peu utilisé) et exerce un pouvoir réglementaire contraignant (art. 21, très utilisé). 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Conseil</i>, composé de 31 membres désignés par 31 États en fonction de leur compétence technique et élus pour trois ans par l'Assemblée. Les membres siègent à titre individuel et non comme représentants de leur pays. • Organe exécutif de l'Assemblée, il est chargé de mettre en œuvre les politiques décidées par l'Assemblée, de la revue des estimations financières préparées par le Directeur général. Il peut soumettre des propositions à l'Assemblée et autoriser le Directeur général à prendre des mesures d'urgence. 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Secrétariat</i> est composé du Directeur général et du personnel technique et administratif, nommé par le Directeur. • Organe permanent de l'OMS, il assure la continuité des relations avec les États membres. • Le Directeur général a directement accès aux autorités sanitaires des États membre, peut établir des relations avec les autres organisations internationales, informe les bureaux régionaux des activités les concernant et exerce un rôle important dans la préparation du budget.
<ul style="list-style-type: none"> • La <i>structure régionale</i> est composée de six organisations régionales établies en accord avec les États membres dans chaque région en vue de tenir compte des problèmes sanitaires spécifiques. Chaque organisation est composée d'un comité régional, composé des représentants des États membres de la région, et d'un bureau régional, organe exécutif du comité régional. Chaque bureau est placé sous l'autorité d'un directeur régional. • Elles disposent d'importantes responsabilités dans la planification des activités de l'OMS (évaluation des besoins nationaux, traitement des demandes des gouvernements, sélection des priorités par pays). Elles ont acquis dans les années 1970 une forte autonomie (programmation, recrutement, pouvoirs budgétaires). • La structure centralisée ne gère que la répartition des enveloppes et la mise en œuvre de règles budgétaires. 		
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Effectifs</i> : 5 000 (dont 1 500 à Genève et 1 300 en Afrique). • <i>Budget ordinaire</i> (1992-1993) : 0,77 md de \$. <i>Crédits extrabudgétaires</i> : 0,95 md de \$. 		

PNUE : SIEGE SITUE A NAIROBI

<ul style="list-style-type: none">• Le PNUE étant un organe subsidiaire des Nations Unies, il rend des comptes à l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU), par l'intermédiaire du Conseil économique et social de l'ONU.	<ul style="list-style-type: none">• <i>Conseil d'administration</i>, composé de 58 membres élus par l'AGNU sur la base de circonscriptions géographiques par sous-continent. Il se réunit tous les ans en principe.• Définit la politique du PNUE.	<ul style="list-style-type: none">• Secrétariat, dirigé par le Directeur exécutif.• Le PNUE possède des bureaux régionaux à Bahreïn, Bangkok, Genève et Mexico.
<ul style="list-style-type: none">• <i>Financement</i> : le fonctionnement du Secrétariat est financé par le <i>budget ordinaire</i> de l'ONU.• Le <i>Fonds pour l'environnement mondial</i>, mis en place et géré depuis par la Banque mondiale, le PNUD et le PNUE, apporte un financement additionnel au Secrétariat du PNUE et finance dans les PED certains programmes coordonnés par le PNUE (biodiversité, changement climatique,...). Ce fonds est alimenté par des contributions volontaires, des dons ou des crédits de la Banque mondiale. Il a alloué depuis sa création 3 mds de \$, auxquels se sont ajoutés 8 de financements additionnels, à 700 projets intéressant 150 PED. A titre de comparaison, la Banque mondiale finance un portefeuille de projets environnementaux dont l'encours s'élève à 15 mds de \$.• En 1996, 68 <i>fonds d'affectation spéciale</i> du PNUE étaient financés à hauteur de 0.04 md de \$ par les contributions de gouvernements intéressés par des actions spécifiques.		
<p>Le PNUE emploie 650 personnes.</p>		

BRI : 50 BANQUES CENTRALES ET AUTORITES MONETAIRES SONT REPRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE, DONT 15 PROVENANT DE L'UNION EUROPEENNE, 6 D'AUTRES PAYS INDUSTRIALISES ET 29 DE PAYS EMERGENTS ; SIEGE SITUE A BALE

<ul style="list-style-type: none">• <i>Assemblée générale</i>, composée des représentants des banques centrales des pays membres.• Approuve le rapport annuel et décide de la répartition des dividendes. Le droit de vote est réparti proportionnellement au nombre d'actions souscrites dans les différents pays.	<ul style="list-style-type: none">• <i>Conseil d'administration</i>, composé de 17 membres dont 5 membres d'office, dont les États-Unis ne font pas partie.• Organe directeur de la BRI, il fixe la politique de la Banque et nomme les membres de la Direction.	<ul style="list-style-type: none">• <i>Direction</i>, met en œuvre la politique fixée par le Conseil.• Le personnel s'élève à 506 personnes de 37 nationalités différentes.
--	---	--

**BANQUE MONDIALE : 181 PAYS ; SIEGE SITUE A WASHINGTON ;
CONDITION D'ADMISSION : ETRE MEMBRE DU FMI**

<ul style="list-style-type: none"> • <i>Conseil des gouverneurs</i> composé d'un gouverneur par État. • Le fonctionnement est proche de celui du FMI. Les Assemblées du FMI et de la Banque mondiale se réunissent à la même période. • Vote selon un système de pondération des voix, attribuées en fonction des parts de capital souscrit, qui est fonction du poids économique des États. Les décisions se prennent en général par consensus 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Conseil d'administration</i> composé de 24 administrateurs désignés selon des modalités proches de celles employées au FMI. • Choisit le Président de la Banque. • Supervise les activités de la Banque : décide de la politique d'emprunts, de prêts et de garanties sur proposition du Président, de la politique générale (stratégies d'assistance), approuve le budget. • Tire les leçons de l'expérience passée grâce à la Direction de l'évaluation rétrospective des opérations (DERO), intégrée dans les services opérationnels, mais dotée d'une forte indépendance. 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Président</i> (américain par convention tacite, actuellement J. Wolfensohn) choisi pour un mandat de cinq ans renouvelables. • Préside les réunions du CA et se fait le porte-parole de l'opinion qui émane par consensus des débats. • Dirige les <i>services opérationnels</i> de la BM, répartis surtout en départements fonctionnels : gestion générale; stratégie ; cœur opérationnel, réparti en six bureaux régionaux comprenant des départements géographiques et techniques ; DERO.
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Panel d'inspection</i> créé en 1993 par deux résolutions identiques des CA de la BIRD et de l'AID en vue d'améliorer par un mécanisme d'enquête la qualité des projets financés. • Organe indépendant composé de 3 membres choisis par les administrateurs sur proposition du Président en fonction de leur compétence et de leur indépendance. • Soumis à une procédure « diplomatique » formalisée et non juridictionnelle. Le Panel, saisi par des groupes de population qui s'estiment victimes de dommages causés par les politiques opérationnelles de la Banque (et non des États emprunteurs), décide si la plainte est recevable. La CA décide si une enquête doit être menée, auquel cas il doit en approuver les conclusions et recommandations. • Organe de contrôle original, en rupture avec la pratique généralisée du consensus au sein de la Banque, constituant une passerelle institutionnelle avec la société civile. • 18 requêtes ont été estimées recevables et ont eu une influence sur les politiques de la Banque, notamment en matière de construction de gros ouvrages hydroélectriques. • <i>Le Comité de développement</i> (24 ministres ou gouverneurs) se réunit en même temps que le CMFI pour conseiller les gouverneurs du FMI et de la Banque mondiale sur les questions de développement. <p>• En 1999, la Banque mondiale employait 9 000 personnes pour un budget de 1,3 md de \$ (administratif : 650, dont 50 % de personnel ; équipement : 50).</p>		

FINANCEMENT DU FMI ET DE LA BRI

	Sources de financement	Ressources mises en œuvre
FMI	<ul style="list-style-type: none"> • Deux modalités de financement du compte des <i>ressources générales</i> sont employées : <ul style="list-style-type: none"> – Assistance mutuelle, fondée sur les quotes-parts : 300 mds de \$ versés (dont 140 mds disponibles) début 1999, après le relèvement des quotes-parts décidé en 1998 pour faire face à la dégradation de la position de liquidité (crises récentes). – Emprunt : après la révision des Accords généraux d'emprunt (AGE, 1983) et les Nouveaux accords d'emprunt (NAE, 1997), le plafond d'emprunt est porté à 45 mds de \$. • Les produits de la vente des stocks d'or et les contributions bilatérales (prêts ou dons) sont gérés sur des <i>fonds fiduciaires</i> séparés en vue de financer la FRPC et l'IPPTÉ. Début 2000, 93 pays devaient apporter 2 mds de \$ et le FMI y consacrer 3,1 mds de \$. 	<ul style="list-style-type: none"> • Encours des crédits du financés sur les <i>ressources générales</i> en 2000 : 60 mds de \$. • Encours des facilités financées sur les <i>fonds fiduciaires</i> : 9 mds en 2000.
BRI	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Capital</i>, souscrit par les banques centrales : 3 mds de \$. • <i>Réserves</i> : 2 mds de \$. • <i>Dépôts</i>, provenant de banques centrales, d'organisations internationales ou de banques commerciales : 90 mds de \$. 	